

Convocation du 29 mars 2023

Délibération 2023-02-03

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril à 11 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET.

Etaient présents : Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etaient excusés : Gil Averous, Jean-Yves Hugon, Nadine Bellurot

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le quorum est atteint,

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay ;

Considérant que toutes les écritures du compte de gestion sont sincères et justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Article unique :

Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2022** par le **Comptable**, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ainsi ce compte de gestion.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,

Le secrétaire de Séance,
Pascal DOUCET

